



Monsieur Sébastien LECORNU
Ministre chargé des collectivités territoriales,
auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales
20, avenue de Ségur
75 007 Paris

Saint-Renan, le 23 janvier 2020

Objet : Formation des élus dès le premier jour de leur mandat.

Monsieur le Ministre,

Cher Sébastien,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la loi « Engagement et Proximité », promulguée le 27 décembre dernier, visant à revaloriser la commune, et à la remettre au cœur de notre démocratie.

Parmi ses objectifs, la loi doit notamment permettre aux élus de se former dès le premier jour de leur mandat.

Jusque-là, ce « droit à la formation » restait un « droit théorique » (surtout pour les élus des petites collectivités qui ont peu de budget). C'est la raison pour laquelle, un partenariat a vu le jour dès 2008 dans mon département entre l'Association des Maires du Finistère (AMF 29), le Service de Formation Continue de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), le Centre de gestion (CDG 29), et le CNFPT Bretagne.

Si l'agrément ministériel (obligatoire) permet à tout organisme habilité d'intervenir sur tous les départements français, ce « Service Formation des élus » (AMF 29-UBO-CDG29-CNFPT Bretagne) est une initiative unique en France.

Depuis sa création, ce montage institutionnel atypique a d'ailleurs permis à 3 000 élus de se former, sur 200 modules différents, avec un taux de satisfaction de plus de 90%. Du fait de cette initiative singulière, l'AMF29 a d'ailleurs été auditionnée fin 2019 dans le cadre des travaux d'une mission interministérielle sur le sujet de la formation des élus.

.../...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



La loi que nous venons de voter instaure pour tous les primo-élus l'accès à une formation en début de mandat, et je m'en réjouis.

J'ai bien noté que le volet « formation » sera précisé prochainement par ordonnance.

C'est pourquoi, à travers le présent courrier, je souhaite vous faire part des interrogations des acteurs de terrain de mon territoire, jusque-là en pointe en matière de formation des élus, à quelques mois du renouvellement municipal.

Comme vous le savez, en amont d'un programme de formations, c'est toute une organisation qui doit se mettre en place pour : élaborer un programme, identifier des intervenants, bloquer les plannings, valider les aspects logistique (salles et autres).

Surtout, ils s'interrogent sur le volet « financement » et demandent que soit clarifiée la nature du budget auquel sera adossée la nouvelle formation des élus.

S'agissant du contenu de cette première formation obligatoire, il m'est également fait état qu'un questionnement émerge entre le fait de concevoir cette formation comme un « socle de connaissances globales » (portant par exemple sur le fonctionnement général d'une collectivité), ou bien comme un apport spécifique de connaissances liées à la délégation de rattachement de l' élu.

Afin de pouvoir apporter les éléments utiles aux partenaires locaux œuvrant pour la formation des élus dans le Finistère, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à mon courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération et de mes salutations les plus distinguées.

et bien cordialement,



Didier Le Gac
Député

Plus d'informations sur Service Formation des élus locaux et cadres territoriaux :
<https://amf29.asso.fr/lamf29/formation/>

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh